



## FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019-10  
et son complément national NF EN 15804/CN+A2:2022-10*



## Membrane STOPVAP

(hors accessoires de pose)



N° d'enregistrement INIES : 20251046863  
Date de réalisation : 20/11/2025  
Version : 1.3

## Table des matières

Table des matières .....	2
Avertissement .....	3
Guide de lecture .....	3
Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits .....	3
• Informations générales .....	4
• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit.....	5
Description de l'unité fonctionnelle/déclarée .....	5
Description du produit et de son utilisation .....	5
Données techniques et caractéristiques physiques .....	5
Preuves d'aptitude à l'usage .....	5
Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m <sup>2</sup> de produit .....	5
Information sur la teneur en carbone biogénique.....	6
Description de la durée de vie de référence .....	6
• Etapes du cycle de vie .....	7
Etape de production, A1-A3 .....	7
Etape de construction, A4-A5.....	8
Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
Etape de fin de vie, C1-C4 .....	10
Bénéfice et charge, D.....	11
• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie .....	12
Champ de l'étude .....	12
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES .....	12
Représentativité de la FDES .....	13
• Résultats de l'analyse de cycle de vie.....	14
• Interprétation du cycle de vie .....	21
• Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation .....	22
Air intérieur.....	22
Sol et eau.....	22
• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments .....	23
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment .....	23
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment.....	23
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment.....	23
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment.....	23

## Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Isover (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN+A2.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN+A2 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

**NOTE :** La traduction littérale en français de « EPD (*Environmental Product Declaration*) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

## Guide de lecture

Exemple de lecture :  $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
  - N/A : Non Applicable
  - UF : Unité Fonctionnelle
  - UD : Unité Déclarée
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m<sup>2</sup> », le mètre cube « m<sup>3</sup> », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).
- Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée

## Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produits pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

- En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

## • Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Isover, Tour Saint-Gobain, 12 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Isover a formé des praticien(ne)s en analyse de cycle de vie et réalise en interne des déclarations environnementales produits.

[dev\\_durable\\_isolation\\_france@saint-gobain.com](mailto:dev_durable_isolation_france@saint-gobain.com)

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

Identification Règle de Catégorie de Produit : La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN+A2 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Nom du produit et fabricant(s) représentés Membrane STOPVAP, fabriquée par Lenzing Plastics GmbH à l'usine de Lenzing (Autriche), et commercialisée par Saint-Gobain Isover.

Code article : 85671

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Océane Dupuis et Sandrine Jacquet.

Rapport d'accompagnement de la déclaration mis à jour le 03 septembre 2025. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP <sup>a)</sup> .
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe
(Selon le cas <sup>b)</sup> ) Vérification par tierce partie externe : Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil). Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20251046863
Date de 1 <sup>ère</sup> publication : 22/03/2022
Date de mise à jour : 20/11/2025
Date de vérification : 20/11/2025
Date de fin de validité : 31/12/2030
Période de validité : 5 ans
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : [www.inies.fr](http://www.inies.fr)



## • Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit

### Description de l'unité fonctionnelle/déclarée

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité déclarée peut être décrite ainsi :

Assurer une fonction d'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau sur 1 m<sup>2</sup> avec une membrane pare-vapeur pour une application des toitures extérieures (sarking), toitures intérieures (combles) ou des murs, sur la base d'une durée de vie de 50 ans.

### Description du produit et de son utilisation

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux de la membrane STOPVAP. Il s'agit d'une membrane polymère d'étanchéité à l'air. Le produit est conditionné sous forme de rouleau.

Applications : Accessoire complémentaire à l'isolation thermique et acoustique d'une toiture plate sous les chevrons (DI) telle que définie dans la norme NF EN 16783 (Règles de Catégories de Produits pour les isolants).

La durée de vie d'une membrane pour cette application est similaire à celle d'un bâtiment, tant que le composant fait partie de celui-ci (souvent fixée à 50 ans).

### Données techniques et caractéristiques physiques

**Année de marquage CE :** /

**Réaction au feu :** Euroclasse F

**Résistance à la diffusion de vapeur d'eau (S<sub>d</sub>) :** S<sub>d</sub> fixe ≥18 m

**Résistance à la déchirure au clou :** ≥130 N

### Preuves d'aptitude à l'usage

**Numéro de la DoP :** 0003-01

**Mise en œuvre :** Conforme aux DTA « Murs : 20/14-318\_V1 » du 08/09/2023 et « Toitures : 20/14-335\_V1 » du 08/02/2024

Conforme à la norme EN 13984 :2013

### Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m<sup>2</sup> de produit

Paramètre	Valeur
Masse de membrane	122 g de film
Epaisseur	400 um
Emballage pour le transport et la distribution	12,7 g de mandrin en carton 1,2 g de film polyéthylène transparent 11,1 g de palette en bois
Produits complémentaires pour la pose	Non considérés

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste est à plus de 0.1% en masse.

## Information sur la teneur en carbone biogénique

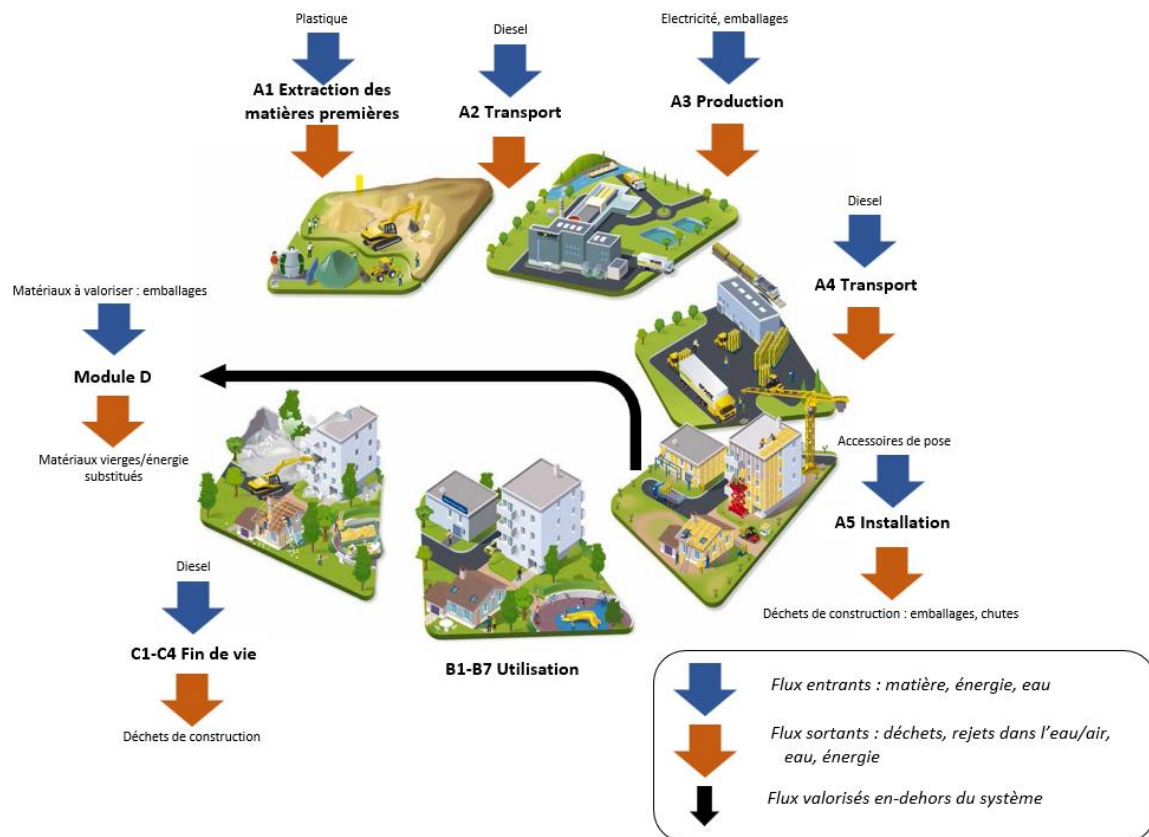
Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	1,09E-05 kg C/UD
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	1,01E-02 kg C/UD

## Description de la durée de vie de référence

<b>Durée de vie de référence (DVR)</b>	50 ans
<b>Justification</b>	<p>La DVR choisie pour ce type de produit correspond aux exigences de la norme NF EN 15804/CN:2022-10 (annexe H) dans les conditions d'utilisation de référence.</p> <p>La DVR correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit (pouvant dépasser 50 ans). Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie.</p>
<b>Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)</b>	<p>Réaction au feu : Euroclasse F</p> <p>Résistance à la diffusion de vapeur d'eau (Sd) : Sd fixe <math>\geq 18</math> m</p> <p>Résistance à la déchirure au clou : <math>\geq 130</math> N</p>
<b>Paramètres théoriques d'application</b>	<p>Conforme aux DTA :</p> <p>Murs : 20/14-318_V1 du 08/09/2023</p> <p>Toitures : 20/14-335_V1 du 08/02/2024</p>
<b>Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant</b>	Conforme à la norme EN 13984 :2013
<b>Environnement extérieur</b> (pour les applications extérieures)	Non concerné
<b>Environnement intérieur</b> (pour les applications intérieures)	Voir la DOP n° 0003-01
<b>Conditions d'utilisation</b>	Voir le site internet Isover et DTA associés à la membrane STOPVAP
<b>Maintenance</b>	Non pertinent

# • Etapes du cycle de vie

## Schéma du cycle de vie



## Périmètre du cycle de vie

Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non Déclaré)														
Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie			Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets		Elimination
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

## Etape de production, A1-A3

### Description de l'étape :

L'étape de la production du produit membrane est subdivisée en trois modules : A1, approvisionnement en matières premières ; A2, transport et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

### A1 Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières sous forme de films polymères pour la fabrication des membranes ainsi que l'encre utilisée.

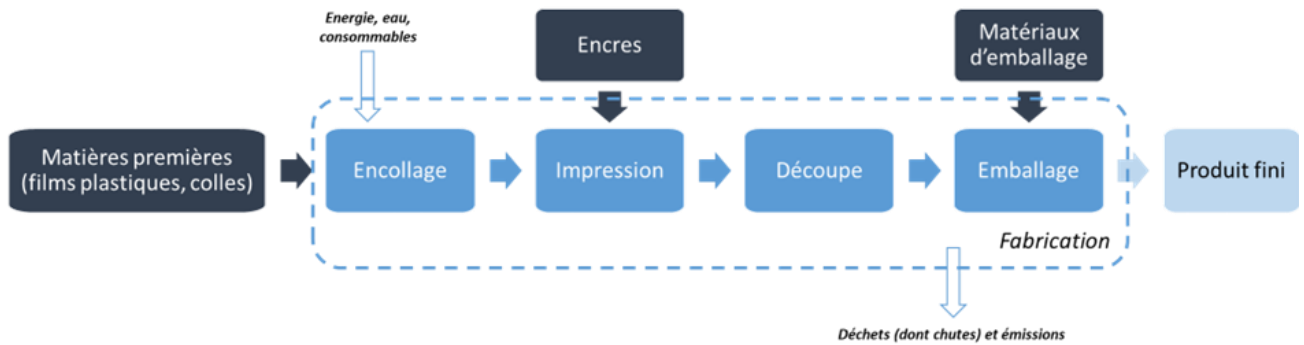
## A2 Transport à destination du fabricant

Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires (valeurs moyennes).

## A3 Fabrication

La fabrication des membranes polymères inclut les étapes d'assemblage, d'embobinage et d'emballage ainsi que les chutes engendrées sur le processus (cf. diagramme simplifié du procédé de fabrication). De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape.

### Diagramme du procédé de fabrication



## Etape de construction, A4-A5

### Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules : A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

### A4 Transport jusqu'au site de construction

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier. Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion norme EURO6 avec une charge utile de 29 t, consommation de diesel de 30 litres pour 100 km
Distance moyenne jusqu'au chantier	1634 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100% de la capacité en volume 10% de retours à vide
Densité du produit transporté	2760 m <sup>2</sup> par palette et 36 palettes par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient >1

### A5 Installation dans le bâtiment

Ce module comprend les déchets produits lors de l'installation de la membrane dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants :

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation	Non concerné Des intrants peuvent être nécessaires pour l'installation de la membrane : rubans adhésifs, joints en mastic, par exemple. Se référer aux FDES disponibles dans la rubrique INIES « Produits de préparation et de mise en œuvre » ; « isolation/divers » pour compléter cette FDES, en fonction des choix constructifs retenus (cf. DTA 20/14-335_V1 pour les applications en toiture et DTA 20/14-318_V1 pour les murs).
Utilisation d'eau	Non concerné
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Pas d'énergie nécessaire à la mise en œuvre du produit
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	10% du produit (membrane) 12,7 g de mandrin en carton (emballage) 1,2 g de film polyéthylène transparent (emballage) 11,1 g de palette en bois (emballage)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Les déchets de membrane (produit déclaré) sont destinés à l'enfouissement. Le taux de valorisation des palettes en bois est de 87% <sup>1</sup> (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste. Les déchets d'emballage sont collectés et recyclés en majorité pour le polyéthylène non imprimé (78,9%) et les mandrins en carton (57%). Ils sont incinérés (55,6%) et enfouis (44,4%) pour le reste.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné

Le traitement du carbone biogénique contenu dans le produit et /ou les emballages dépend des fractions valorisées ou éliminées :

- Recyclage : Le contenu en carbone biogénique est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100% du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO<sub>2</sub> (changement climatique biogénique).
- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois. 100% du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO<sub>2</sub>, CO et CH<sub>4</sub> dans l'air.
- Enfouissement :

<sup>1</sup> ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. [https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL\\_Rapport-complet2020.pdf](https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf)

- Le taux de dégradabilité du carbone biogénique est fixé à 10% pour l'ensemble des éléments biosourcés. La conversion du carbone en CO<sub>2</sub>/CH<sub>4</sub> dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA<sup>2</sup>.
- Les 90% de carbone biogénique non dégradé est supposé converti intégralement en CO<sub>2</sub> émis dans l'air sans limite de temps, conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2:2019-10.

La valorisation des fractions recyclées au-delà des frontières du système est décrite dans le paragraphe Bénéfice et charge, D.

## Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

### Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1 : Utilisation ou application du produit installé
- B2 : Maintenance
- B3 : Réparation
- B4 : Remplacement
- B5 : Réhabilitation
- B6 : Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7 : Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les membranes n'ont pas d'impact durant cette étape.

## Etape de fin de vie, C1-C4

### Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

#### **C1 Déconstruction, démolition**

La déconstruction et/ou le démontage des membranes fait partie de la démolition d'un bâtiment entier. Dans notre cas, il n'y a pas d'opérations de déconstruction spécifiques.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Collecte avec les déchets de construction mélangés en vue d'un enfouissement : 122 g (100%) de membrane.

#### **C2 Transport jusqu'au traitement des déchets**

Paramètre	Valeur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion norme EURO6 avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 30 litres pour 100 km 50 km

<sup>2</sup> FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

### **C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage**

Le produit est considéré comme étant mis en installation de stockage sans réutilisation, récupération et/ou recyclage.

### **C4 Elimination**

La membrane et ses accessoires sont supposés être mis en installation de stockage de déchets non inertes et non dangereux en totalité.

Paramètre	Valeur
Elimination spécifiée par type	100% des déchets de membrane et accessoires de pose sont destinés à l'enfouissement, soit 122 g
Taux de dégradation du carbone biogénique	10%
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	3,27E-05 kg CO <sub>2</sub> équivalent

Le modèle de dégradation du carbone biogénique dans la fraction enfouie suit les hypothèses suivantes conformément à l'exigence de la norme EN15804+A2. Le taux de dégradabilité est fixé à 10% pour les emballages (carton, bois) et les autres composants biosourcés du produit. La conversion du carbone en CO<sub>2</sub>/CH<sub>4</sub> dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA<sup>3</sup>. Les 90% restant sont supposés être réémis entièrement sous forme de CO<sub>2</sub> dans l'air.

### Bénéfice et charge, D

Le module D quantifie les charges et bénéfices potentiels liés à la valorisation du produit en fin de vie. A ce jour, la membrane n'entre pas dans une filière de valorisation permettant de justifier des bénéfices induits par du recyclage.

Pour les emballages, le tableau suivant décrit les étapes et/ou entrants sortants pris en compte :

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Quantités associées (g sortant du système/UD)
Films polyéthylène transparents	Régénération des granules de PE par tri, broyage et palettisation	Granules de PE	1,3 g
Carton	Régénération de la pâte à papier par voie chimique	Pâte à papier	7,2
Bois de palette	Préparation de déchet de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyats de palettes pour panneaux	0,8 g
Bois de palette	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyats de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	8,9 g
Bois de palette	Incinération avec récupération d'énergie, rendement électrique + thermique 23%	Broyats de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	1,4 g

<sup>3</sup> FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

## • Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

### Champ de l'étude

<b>RCP utilisé</b>	La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN+A2 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
<b>Frontières du système</b>	Du berceau à la tombe et module D : A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D.
<b>Allocations</b>	Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés.
<b>Méthode de calcul des impacts</b>	Impacts environnementaux conformes NF EN15804+A2 (EF3.1, sans flux long-termes).
<b>Règles de coupure</b>	L'étiquette posée sur la palette est intégrée à la règle de coupure en respectant les exigences de la norme.
<b>Représentativité géographique Temporelle</b>	Autriche, année 2020 (période de collecte des données primaires). Modules génériques base GaBi (Version 10.7.1 2023), et modules Ecoinvent (Version 3.9.1 2022). Le mix électrique géographique autrichien (full disclosure) est considéré (Ecoinvent version 3.9.1 2022).
<b>Variabilité des résultats</b>	Il n'y a pas de variabilité intersites.

### Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

<b>Données spécifiques</b>	59% des données avec une notation moyenne « très bonne » 22% des données avec une notation moyenne « bonne » 18% des données avec une notation moyenne « moyenne » 2% des données avec une notation moyenne « faible »
<b>Données génériques</b>	28% des données avec une notation moyenne « très bonne » 54% des données avec une notation moyenne « bonne » 13% des données avec une notation moyenne « moyenne » 5% des données avec une notation moyenne « faible » 0% des données avec une notation moyenne « très faible »  La validation des principales données génériques est la suivante : 95% des données secondaires sont plausibles 95% des données secondaires sont complètes 95% des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Représentativités géographique et technologique : les données concernées sont principalement les inventaires d'indice géographique RoW et GLO, n'ayant pas de déclinaison plus précise. Cela n'induit pas d'incertitudes sur les calculs dans la mesure où il s'agit de données d'extraction minière, de production de polymères usuels, de transport routier et de combustion d'énergie fossile peu dépendantes du contexte.
- Représentativité temporelle : les bases de données Ecoinvent version 3.9.1 (2023) et Sphera GaBi version 10.7.1 (2022) sont des versions récentes.

### Représentativité de la FDES

<b>Géographique</b>	Cette FDES est représentative des membranes fabriquées et mis en œuvre en France.
<b>Technologique</b>	Cette FDES est représentative membranes utilisées comme accessoire complémentaire à l'isolation thermique et acoustique, fabriquées selon la technologie employée par Isover.
<b>Temporelle</b>	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2020.
<b>Variabilité des résultats</b>	Il n'y a pas de variabilité intersites.

## • Résultats de l'analyse de cycle de vie

---

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel GaBi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

### **Pour rappel :**

Exemple de lecture :  $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.
- En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules.
- Les valeurs négatives de l'étape A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe M de la norme NF EN 15804/CN+A2.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
  - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine).
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
  - Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérigènes ; Toxicité humaine, effets non cancérigènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols ; Besoin en eau.

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	3,80E-01	1,49E-02	8,32E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	4,28E-04	0	1,31E-02	-2,03E-02
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	4,07E-01	1,49E-02	4,44E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	4,28E-04	0	1,31E-02	9,56E-04
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	-2,78E-02	4,59E-06	3,88E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,32E-07	0	2,24E-05	-2,13E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	3,49E-04	8,92E-07	3,52E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	2,56E-08	0	2,78E-07	4,54E-06
	Le changement climatique mesure les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ayant la capacité de contribuer à l'élévation moyenne de la température à la surface terrestre. Le bilan des GES comprend les sources des activités humaines (combustibles fossiles, calcination, exploitation de la biomasse, occupation des sols). Il est mesuré en kg de dioxyde de carbone équivalent (de CO <sub>2</sub> eq.), GES de référence, exprimant les contributions de tous les GES sur une période de 100 ans (après date d'émission dans l'air).														
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	4,51E-09	3,33E-10	5,16E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	9,54E-12	0	3,59E-11	1,05E-10
	Cet indicateur est exprimé en kg équivalent trichlorofluorométhane (CFC-11). Il représente les émissions dans l'air de gaz participant à la destruction de la couche d'ozone (O <sub>3</sub> ). Lorsque ces gaz atteignent la couche d'ozone, située en haute altitude, ils réagissent avec l'ozone. La baisse induite de concentration d'ozone, filtrant les rayons UV provenant du soleil, est un risque pour la santé.														
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H<sup>+</sup> equiv/UD</i>	1,63E-03	2,04E-05	1,70E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	5,84E-07	0	8,01E-06	1,85E-05
	L'acidification est le phénomène de réduction du pH du sol et du milieu aquatique, principalement sous l'effet du dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ) et des oxydes d'azote (NOx) et par l'ammoniac gazeux (NH <sub>3</sub> ). Ces composés sont notamment issus de la combustion des combustibles fossiles et de l'activité agricole (engrais). L'acidification des écosystèmes a des effets nocifs sur la faune et la flore. Elle est mesurée en mole H <sup>+</sup> équivalent.														
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	9,66E-06	2,45E-08	9,74E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	7,03E-10	0	9,72E-09	3,67E-07
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	2,88E-04	5,08E-06	3,65E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	1,46E-07	0	6,01E-06	1,13E-05
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	3,41E-03	4,96E-05	3,69E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,42E-06	0	3,62E-05	4,02E-05
	L'eutrophisation des milieux aquatiques et terrestres trouve également sa source dans les rejets de composés nitreux (ammoniac, en équivalent azote N) et phosphorés (phosphates, en équivalent phosphore P). En excès dans un écosystème, ils induisent un développement d'algues et microorganismes épuisant les nutriments et l'oxygène pour la faune et la flore préexistante.														
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	1,37E-03	3,73E-05	1,48E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,07E-06	0	1,69E-05	8,81E-09
	L'ozone se forme en basse altitude par conjonction des NOx, des composés organiques volatils (COV) issus des combustibles fossiles principalement, auxquels s'ajoute l'action du Soleil. Un excès d'ozone en basse altitude est nocif pour la santé et contribue aussi à l'effet de serre. Elle est mesurée en kg de COV non méthane (NMVOC) équivalent														
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	1,62E-06	2,35E-09	1,64E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	6,73E-11	0	2,44E-09	9,93E-09
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	12,3	2,02E-01	1,26	0	0	0	0	0	0	0	0	5,80E-03	0	2,84E-02	-1,19E-02
	Les ressources présentes dans la croûte terrestre sont présentes en quantité finies. En fonction du gisement disponible, leur vitesse d'extraction se traduit par un taux d'épuisement en ressources fossiles pour les énergies et en ressources minérales/métalliques pour les matières premières.														
Besoin en eau - <i>m<sup>3</sup> de privation equiv dans le mond /UD</i>	3,23E-01	4,73E-04	3,28E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,36E-05	0	1,49E-03	2,37E-03
	Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.														

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies/UD</i>	1,45E-08	1,01E-09	1,61E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	2,89E-11	0	1,92E-10	7,02E-11
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv/UD</i>	3,07E-02	8,89E-05	3,22E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	2,55E-06	0	7,12E-05	6,87E-04
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe/UD</i>	1,00E+00	9,12E-02	1,34E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,61E-03	0	1,88E-02	2,32E-02
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	1,54E-10	2,05E-12	1,89E-11	0	0	0	0	0	0	0	0	5,87E-14	0	8,53E-13	1,67E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	2,82E-09	1,08E-10	3,10E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	3,09E-12	0	2,56E-11	6,41E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension/UD</i>	3,36	1,13E-02	3,46E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,25E-04	0	6,96E-02	-1,07

## UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	9,06E-01	7,32E-04	1,88E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,10E-05	0	1,23E-03	-5,73E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	4,06E-01	0	-2,86E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,87E-02
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD</b>	1,31	7,32E-04	-9,87E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,10E-05	0	1,23E-03	-1,86E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	6,40	2,02E-01	6,69E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,80E-03	0	2,84E-02	1,64E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	6,45	0	5,95E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,47E-02
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD</b>	12,9	2,02E-01	1,26	0	0	0	0	0	0	0	0	5,80E-03	0	2,84E-02	3,11E-02
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-7,05E-03
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m <sup>3</sup> /UD	7,63E-03	1,10E-05	7,76E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	3,16E-07	0	3,47E-05	5,51E-05

## CATEGORIE DE DECHETS

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	6,67E-06	1,37E-06	8,38E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	3,92E-08	0	1,32E-07	1,47E-07
Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	1,56E-01	3,80E-04	3,32E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,09E-05	0	1,22E-01	3,62E-04
Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UD</i>	1,24E-05	2,03E-08	1,28E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	5,83E-10	0	1,61E-08	1,46E-07

## FLUX SORTANTS

Flux sortants	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UD</i>	3,13E-03	0	9,39E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	8,48E-03	0	7,60E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,05E-05
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	1,74E-02	0	1,96E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,88E-05
Energie Gaz et Process fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
<b>Impacts environnementaux</b>						
Changement climatique - total - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	3,80E-01	9,81E-02	0	1,36E-02	4,92E-01	0
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	4,07E-01	5,93E-02	0	1,35E-02	4,80E-01	0
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	-2,78E-02	3,88E-02	0	2,25E-05	1,10E-02	0
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	3,49E-04	3,61E-05	0	3,04E-07	3,86E-04	0
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	4,51E-09	8,49E-10	0	4,54E-11	5,40E-09	0
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H<sup>+</sup> equiv/UD</i>	1,63E-03	1,90E-04	0	8,59E-06	1,83E-03	0
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	9,66E-06	9,99E-07	0	1,04E-08	1,07E-05	0
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	2,88E-04	4,16E-05	0	6,16E-06	3,35E-04	0
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	3,41E-03	4,19E-04	0	3,76E-05	3,86E-03	0
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	1,37E-03	1,85E-04	0	1,80E-05	1,57E-03	0
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	1,62E-06	1,66E-07	0	2,51E-09	1,79E-06	0
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	12,3	1,46	0	3,42E-02	13,8	0
Besoin en eau - <i>m<sup>3</sup> de privation equiv dans le monde/UD</i>	3,23E-01	3,33E-02	0	1,50E-03	3,58E-01	0
<b>Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels</b>						
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies / UD</i>	1,45E-08	2,62E-09	0	2,21E-10	1,74E-08	7,02E-11
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv / UD</i>	3,07E-02	3,31E-03	0	7,38E-05	3,41E-02	6,87E-04
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe / UD</i>	1,00E+00	2,25E-01	0	2,14E-02	1,25	2,32E-02
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh / UD</i>	1,54E-10	2,10E-11	0	9,12E-13	1,76E-10	1,67E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh / UD</i>	2,82E-09	4,18E-10	0	2,87E-11	3,27E-09	6,41E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension / UD</i>	3,36	3,57E-01	0	6,99E-02	3,79	-1,07
<b>Consommation des ressources</b>						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	9,06E-01	1,89E-01	0	1,25E-03	1,10	-5,73E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	4,06E-01	-2,86E-01	0	0	1,20E-01	3,87E-02
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - <i>MJ/UD</i></b>	<b>1,31</b>	<b>-9,80E-02</b>	<b>0</b>	<b>1,25E-03</b>	<b>1,22</b>	<b>-1,86E-02</b>

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	6,40	8,71E-01	0	3,42E-02	7,30	1,64E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	6,45	5,95E-01	0	0	7,04	1,47E-02
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD</b>	<b>12,9</b>	<b>1,46</b>	<b>0</b>	<b>3,42E-02</b>	<b>14,4</b>	<b>3,11E-02</b>
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	0	0	0	0	0	-7,05E-03
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m <sup>3</sup> /UD	7,63E-03	7,87E-04	0	3,50E-05	8,46E-03	5,51E-05
<b>Catégories de déchets</b>						
Déchets dangereux éliminés - kg/UD	6,67E-06	2,21E-06	0	1,71E-07	9,05E-06	1,47E-07
Déchets non dangereux éliminés - kg/UD	1,56E-01	3,36E-02	0	1,38E-01	3,28E-01	3,62E-04
Déchets radioactifs éliminés - kg/UD	1,24E-05	1,30E-06	0	1,67E-08	1,37E-05	1,46E-07
<b>Flux sortants</b>						
Composants destiné à la réutilisation - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UD	3,13E-03	9,39E-03	0	0	1,25E-02	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UD	8,48E-03	7,60E-03	0	0	1,61E-02	3,05E-05
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UD	1,74E-02	1,96E-02	0	0	3,70E-02	6,88E-05
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UD	0	0	0	0	0	0

## • Interprétation du cycle de vie

Impacts Environnementaux / Etapes	Etape de production (A1-A3)	Etape de construction (A4-A5)	Etape de vie en oeuvre (B1-B7)	Etape de fin de vie (C1-C4)	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système (D)
<b>Changement climatique - total</b> <i>kg CO<sub>2</sub> equiv /UF</i>	3,8E-01	9,8E-02	0	1,4E-02	<b>4,9E-01</b> kg CO <sub>2</sub> equiv/UF	0
<b>Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux</b> <i>kg Sb equiv/UF</i>	1,6E-06	1,7E-07	0	2,5E-09	<b>1,8E-06</b> kg Sb equiv/UF	0
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire [1]</b> <i>MJ/UF</i>	14	1,4	0	3,5E-02	<b>16</b> MJ/UF	1,3E-02
<b>Utilisation nette d'eau douce</b> <i>m<sup>3</sup>/UF</i>	7,6E-03	7,9E-04	0	3,5E-05	<b>8,5E-03</b> m <sup>3</sup> /UF	5,5E-05
<b>Déchets éliminés [2]</b> <i>kg/UF</i>	1,6E-01	3,4E-02	0	1,4E-01	<b>3,3E-01</b> kg/UF	3,6E-04

[1] Somme de : "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables" + "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables".  
 [2] Somme de : "Déchets dangereux éliminés" + "Déchets non dangereux éliminés" + "Déchets radioactifs éliminés".

Les impacts associés au changement climatique total sont principalement liés à l'étape d'extraction et de production des matières premières A1, notamment la production du film PP. A l'étape de fabrication en A3, la première source d'émission de gaz à effet de serre est due à l'utilisation d'énergies comme l'électricité et le gaz naturel. Quant au transport du produit en A4, il s'agit d'une contribution secondaire par rapport au cycle de vie.

Une tendance similaire est visible pour l'épuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux et l'utilisation des ressources d'énergie primaire liés majoritairement à la production des matières premières (A1).

La consommation d'eau visible à l'étape de production est liée à la consommation d'énergie (électricité) et à la production en A3.

Les déchets non-dangereux sont éliminés aux étapes d'extraction et de production des matières premières ainsi qu'en fin de vie du produit, où celui-ci est totalement enfoui.

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation
- 

## Air intérieur

### *COV et formaldéhyde*

---

Le classement sanitaire du produit Membrane STOPVAP mm est A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.



Le rapport de mesure attestant ce classement sanitaire, est le rapport de Bureau Veritas N° C-140422-03655-002 du 31/05/2022 établi pour un produit de la même famille.

### *Emissions radioactives*

---

Aucun essai n'a été réalisé.

## Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.

## • Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Dans les systèmes d'isolation des combles ou des murs, l'ajout d'une membrane d'étanchéité est envisageable pour améliorer la performance hygrothermique du système.

Les Documents Technique d'Application (DTA) n°20/14-318\_V1 (Murs) et n°20/14-335\_V1 (Toitures) caractérisent l'étanchéité à l'eau, à l'air et à la vapeur d'eau des membranes pare-vapeur des systèmes d'isolation thermique et acoustique :

- A l'eau : le procédé ne participe pas à l'étanchéité à l'eau.
- A l'air : les mesures réalisées en laboratoire et in situ permettent de considérer que la paroi isolée à l'aide de ce procédé est étanche à l'air, et de valider la faisabilité d'une étanchéité à l'air sur un bâtiment avec un coefficient  $Q_{4Pa\_surf} \leq 0,6$  (m<sup>3</sup>/h)/m<sup>2</sup>. Sous réserve que les autres parties de l'enveloppe du bâtiment soient étanches à l'air, le procédé contribue donc à l'atteinte des exigences réglementaires en matière d'étanchéité à l'air.
- A la vapeur d'eau : le procédé participe à l'étanchéité à la vapeur d'eau au moyen des membranes pare-vapeur STOPVAP/STOPVAP 90/STOPVAP FAST et des solutions de continuité adoptées, en limitant le risque de ventilation parasite de lames d'air situées côté intérieur de l'isolation.  
La membrane STOPVAP présente une résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (appelée Sd) fixe, égale à 25 m.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Non concerné, aucun essai concernant le confort acoustique n'a été réalisé.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Non concerné, aucun essai concernant le confort visuel n'a été réalisé.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai concernant le confort olfactif n'a été réalisé.